



*Communiqué de presse  
Paris, le 27 novembre 2017*

## **Le Très Haut Débit pour tous les Franciliens dès 2022, le défi de la Commission régionale de stratégie numérique**

Pour Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, l'aménagement numérique de la région Île-de-France est une priorité et il convient d'intensifier les efforts dans ce sens, c'est pourquoi il a installé, ce jour, la nouvelle Commission régionale de stratégie numérique (CRSN), co-présidée par Alexandra Dublanche, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France, chargée du développement économique, de l'agriculture et de la ruralité. Cette commission au périmètre d'intervention élargi, a pour objectif d'améliorer et d'accélérer le déploiement du Haut et du Très Haut Débit en Île-de-France, d'amplifier la couverture mobile et le développement des usages et des services en région d'Île-de-France.

*« Ensemble, nous allons relever ce défi économique et social de faire de l'Île-de-France un territoire accessible et moderne dans une Europe numérique. Le numérique, c'est une transformation profonde de nos façons de produire, de consommer, d'apprendre, de travailler, d'échanger et de vivre tout simplement. C'est une opportunité pour créer de l'emploi, pour augmenter notre compétitivité et, in fine, pour améliorer notre vie quotidienne. Mais pour atteindre cet objectif, il y a encore du chemin à parcourir, beaucoup à investir, à créer, à inventer, à former et à accompagner, d'où l'importance de cette instance »* a souligné Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

### **Garantir le haut débit pour tous en 2020 et le très haut débit pour 2022**

En matière de Très Haut Débit, l'objectif de l'État et de la Région, partagé avec les collectivités et les opérateurs depuis 2013, est de faire de l'Île-de-France la première région fibrée d'Europe en apportant le Très Haut Débit par fibre optique à l'ensemble des foyers et des entreprises à l'horizon de 2022. C'est une politique ambitieuse pour la cohésion des territoires réalisée afin de soutenir la dynamique de nos start-ups, le développement de nos PME, la modernisation de notre administration et de notre industrie et pour donner aussi les moyens aux Franciliens de saisir toutes les opportunités offertes par le numérique.

**La couverture numérique des territoires constitue aujourd'hui une priorité absolue. Il s'agit de garantir le Haut Débit (8Mégabit/s minimum) pour tous dès 2020, le Très Haut Débit (> 30 Mégabits/s) pour tous dès 2022 et une couverture mobile de qualité 4 G généralisée d'ici à 2020.**

### **12 conventions de programmation**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan France Très Haut Débit, les opérateurs ont été sollicités lors d'un Appel à manifestation d'intentions d'investissement (AMII) visant à déployer des réseaux FttH (fibre jusqu'au domicile) en dehors des zones très denses et ne nécessitant pas de subventions publiques.

À ce jour, sur 12 conventions de programmation et de suivi en matière de couverture fixe sur les zones AMII, d'initiative privée, 5 ont déjà été signées. Les 7 autres sont en cours de signature ou de finalisation. Elles concrétisent l'engagement public/privé à relever ensemble le grand défi du numérique.

### **Pour lutter contre la fracture numérique entre l'agglomération parisienne et les zones rurales : 430 000 lignes FttH doivent être déployées**

Il est important que les projets publics au sein des départements entrent en phase opérationnelle rapidement pour ne pas créer de fracture numérique entre l'agglomération parisienne et les zones rurales de l'Île-de-France : ces projets accompagnés par l'État ont pour objectif de déployer plus de 430 000 lignes FttH (fibre jusqu'au domicile) pour un investissement total d'environ 500 M€ avec un engagement financier de l'État d'au moins 75 M€. L'agence numérique va accompagner tous les projets soutenus financièrement par l'État.

### **Une couverture mobile à haut débit d'ici 2020 et très haut débit d'ici 2022**

En ce qui concerne la couverture mobile, dont la généralisation du haut débit sur tout le territoire d'ici 2020 et du très haut débit en 2022 est aussi un objectif prioritaire du gouvernement. Des discussions sont actuellement en cours entre l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et les opérateurs afin d'établir une feuille de route pour accélérer le rythme de déploiement de la couverture mobile. En effet, les investissements attendus pour améliorer la couverture, en particulier sur les axes routiers et ferroviaires, restent importants. Il faut donc aller plus vite, accroître les investissements, trouver les solutions.

*« Renforcer l'accessibilité des Franciliens aux usages et aux services numériques, c'est la tâche qui nous incombe et j'y veillerai »* a précisé le préfet de région.

#### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)